GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Samedi 30 Avril.

AGRICULTURE.

MANIERE

De conſtruire les étables à bœuf en uſage en Italie, tirée d'un ouvrage intitulé le Maréchal inſtruit dans l'Art de guerir les bêtes à cornes, traduit de l'Italien. Il maniſcalco iſtruito, nella cura delle beſtie bovine, di Gio-Battiſta Trutta. *Imprimé à l'Imprimerie Royale de Turin.*

COnſtruiſez votre écurie de maniere qu'elle ſoit d'une largeur proportionnée à la quantité de bœufs & de vaches que vous deſirerez y placer ; choiſiſſez à cet effet un lieu expoſé au grand air, & qui ſoit un peu élevé, afin que l'urine des beſtiaux puiſſe s'en écouler facilement, & que l'on puiſſe le nétoyer de même. Vous empêcherez par ces deux moyens qu'il ne reſte de mauvaiſe odeur de fumier ; lorſque l'écurie ne ſera point trop froide, vous laiſſerez la porte ouverte ; au contraire, ſi elle eſt trop froide, vous tiendrez toujours les portes fermées, puiſque de toutes les intempéries de l'air, le froid eſt celle qui nuit le plus aux beſtiaux. Vous aurez ſoin que le ſol de l'écurie ſoit pavé avec des briques bien cuites, miſes de champ & jointes enſemble avec de la bonne chaux. Vous pratiquerez de petits foſſés pour l'écoulement de l'urine que vous tiendrez bien couvert afin que leur voute ne s'écroule point, vous mettrez une pierre percée de pluſieurs trous dans l'endroit où doivent s'écouler les urines en plus grande quantité ; ces petits foſſés doivent avoir une certaine profondeur.

Vous pratiquerez de petites fenêtres du côté des rateliers, à une élévation médiocre ; vous aurez ſoin qu'elles ſoient en forme d'embraſure, & qu'elles ayent tout au plus quatre pouces de large en dedans ſur une hauteur de cinq pieds. La lumiere entrera alors avec plus de facilité dans l'étable, & la mauvaiſe odeur en ſortira de même.

Vous pratiquerez la grande porte du côté de la grande cour, le plus près qu'il ſera poſſible de la maiſon du Fermier. Cette porte ſera double & compoſée de groſſes planches, avec de fortes traverſes. Vous la fermerez en dedans avec une groſſe barre de bois qui entrera dans la muraille des deux côtés, & vous y mettrez un fort cadenat & un verouil, afin que les voleurs ne viennent point vous enlever quelques veaux gras, c'eſt ainſi que le Bouvier pourra dormir tranquille.

Vous choiſirez l'été pour bâtir votre écurie, vous en couvrirez le galetas avec du ſable & de la terre, ce qui ſera ſolide & peu couteux, vous tiendrez vos beſtiaux dans les grandes chaleurs à l'ombre ſous le toît de l'écurie avec les autres troupeaux ; quand les chaleurs ſeront paſſées, vous les ferez travailler pendant le jour, & vous les tiendrez pendant la nuit dans les pâturages ; ſi les écuries étoient voutées, elles n'en ſeroient que meilleures & d'une plus longue durée ; la chaleur s'y concentreroit

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

plus facilement dans l'hyver, & l'écurie ſeroit plus fraiche pendant l'été; d'ailleurs elle ſeroit bien moins ſujette au feu, le foin & la paille s'y conſerveroient mieux, & les bœufs auroient une nourriture plus ſaine. Enfin, lorſque l'écurie à bœuf eſt bien voutée, il en réſulte deux avantages, le premier, c'eſt que le Bouvier y reſtera plus volontiers pour garder les bœufs quand il fait froid, & l'on épargnera le bois de charpente, ce qui eſt un grand avantage pour un Fermier.

Si vous faites le plancher de l'étable en bois, ſuivant l'uſage le plus ordinaire, faites qu'il ne ſoit pas trop haut, l'étable étant pour lors plus chaude pendant l'hyver; vous aurez ſoin de mettre de bonnes poutres & de fortes planches bien jointes, afin que la paille ne puiſſe pas paſſer, & dans le cas d'incendie, on puiſſe éteindre le feu plus aiſément; ayez grand ſoin ſur-tout que la pouſſiere & les ordures ne tombent pas ſur les bœufs, ce qui leur eſt contraire.

Il ne faut pas que la porte ſoit trop grande, mais qu'elle ſoit ſuffiſamment large pour laiſſer paſſer un gros bœuf, il ſera plus commode pour le Bouvier que la porte ſoit d'une largeur convenable, quand il voudra faire ſortir ſes bœufs pour les atteler. La mangeoire doit être élevée de trois palmes, plus ou moins, ſelon la taille des bœufs, que le fond en ſoit large, bien uni & profond, afin que l'animal ne perde pas le fourrage, les petits roſeaux & l'avoine qu'on lui donne. Il faut encore qu'il ait la facilité de mouvoir ſa tête; le Bouvier aura grand ſoin de nétoyer les creches toutes les fois qu'il donnera à manger à ſes bœufs, parce que la terre ou la pouſſiere qui en reſtent, ſe mêlant avec le fourrage, nuit à l'animal en attaquant les pulmons, la trachée arterre & lui cauſe la toux.

Ayez attention en même-temps que la mangeoire ſoit diſpoſée de maniere que le fourrage ne tombe pas entre les pieds de l'animal, & qu'il ne ſe conſume pas inutilement; s'il le mange trempé de ſon urine, ou mêlé avec de l'ordure, cet inconvénient occaſionne aux bœufs pluſieurs maladies dangereuſes.

Le Bouvier prendra ſoin de ne laiſſer entrer aucune poule dans la mangeoire & même dans les étables, puiſqu'elles ſalifient la creche avec leur excrément, qu'elles y laiſſent quelques plumes; lorſque l'animal arrive des champs accablé de fatigues, il trouve la mangeoire pleine d'ordure, il refuſe de manger, maigrit & tombe malade; dans ce cas le Bouvier doit en avertir ſon Maitre, afin que celui-ci en étant informé, prévienne les ſuites de la maladie, & faſſe traiter l'animal.

On doit pareillement tenir les pourceaux éloignés de l'écurie à bœufs, ſi vous voulez que ces derniers ſe portent toujours bien. L'odeur des excrémens d'un pourceau malade, ſont un poiſon pour le bœuf; ceux de l'animal en ſanté lui ſont inſuportables. D'ailleurs le bœuf ne ſe plaît point à entendre le pourceau remuer continuellemt. la litiere.

L'écurie doit toujours être bien propre & ſeche; on aura ſoin de la faire nétoyer tous les trois jours; on fera tous les ſoirs une bonne litiere aux bœufs, & l'on aura attention de leur ôter l'ordure qui reſte entre la fente de leurs pieds; cette ordure reſtant pendant la nuit entiere, attaque le pied à un tel point, qu'il arrive quelquefois que la douleur qu'elle cauſe empêche l'animal de bien manger & de repoſer; il en devient auſſi malade & boite tout bas; le mal ſera d'autant plus grand ſi la pareſſe du Bouvier concourt à le perpétuer.

On pratiquera une petite fenêtre dans l'un des murs de l'étable, pour y placer la chandelle; vous la mettrez près d'un pilier, enfin dans un endroit où il n'y aura rien à craindre pour les incendies, c'eſt à quoi tout Fermier doit faire la plus grande attention. Lorſque le Bouvier mouche la chandelle, il doit éteindre avec le pied ce qu'il en coupe; tandis que vous dormez la flame veille, & le fumier des bœufs étant deſſeché brule avec quelque facilité.

Vous tiendrez la porte de l'étable bien fermée pendant les jours froids, puiſque les bêtes à cornes y ſont ſinguliérement ſenſibles; dans les temps rigoureux, il eſt bon d'allumer du feu dans les écuries, outre qu'il purifie l'air, & qu'il échauffe, il chaſſe la mauvaiſe odeur de l'étable.

Lorſque l'écurie aura été bâtie ſuivant la méthode que nous avons preſcrite, il faut la pourvoir de bon foin & de bonne paille pour l'hyver, & même pour plus longtemps; vous conſerverez l'un & l'autre

dans des greniers ou autres endroits très-ſecs. De cette maniere elle ſera plus ſalutaire pour les bœufs à qui vous en donnerez en qualité avec de l'eau claire & de bonne quantité ; il faut que le Cultivateur prenne plaiſir en voyant les beſtiaux en bon état & bien gras, puiſque la maigreur eſt de toutes les maladies celle qui eſt la plus dangereuſe, quand les bœufs ſont maigres, les infirmités auxquels ils ſont ſujets ont plus d'influence ſur eux, elles ſe gueriſſent plus difficilement, & à la longue ils deviennent très-chers, ſoit pour les médicamens ſoit pour les non valeurs qu'on éprouve en n'en retirant aucun ſervice. Il en coute beaucoup pour les traiter, & ſouvent l'on ſe voit obligé de leur jetter des cendres ſur la peau, comme diſent les Italiens, c'eſt-à-dire, de les enterrer.

Que le Fermier ſache donc qu'en ne laiſſant point amaigrir les taureaux, les bœufs, 1°. Ils vivront plus long-temps, 2°. Ils produiront par leur travail des avantages plus conſidérables, 3°. Enfin, lorſqu'ils ne ſeront plus capables de travailler, on les vendra aſſez bien pour en retirer le premier déboursé après s'en être ſervi pendant pluſieurs années. Mais ſi au contraire on leur donne peu à manger & beaucoup de fatigue, du cheval vous ſerez obligé d'en venir à l'âne. Vous vous plaindrez en vain de votre mauvaiſe fortune, celui qui eſt la cauſe de ſon malheur ne doit ſe plaindre qu'à lui-même.

A V I S.

L'Art d'accommoder les animaux de quelqu'eſpeces qu'ils ſoient a eu juſqu'à préſent des amateurs & des admirateurs en grand nombre qui en ont fait leur occupation la plus amuſante ; il ne lui manque maintenant, pour arriver à ſa perfection, que le moyen de rendre ces productions plus durables. C'eſt ce que l'on propoſe ici comme un véritable & infaillible obſtacle aux progrès rapides des mites & des teignes. Pluſieurs perſonnes adonnées à cette partie de l'hiſtoire naturelle, ont fait des épreuves qui, quoique réitérées, n'ont point flatté leurs eſpérances ; d'autres par une infinité de recherches ont arrêté, pour un temps fort limité, les affreux ravages de ces inſectes.

Malgré toutes leurs précautions elles n'ont pu arriver à leur but. En effet, quoi de plus affligeant pour un véritable amateur, que de ſe voir arracher, en moins de quatre à cinq ans, l'agréable objet de ſa curioſité ? Il voit avec peine l'ingratitude de ſes dépenſes & de ſes travaux ; par ſa vigilauce & ſes ſoins aſſidus, il parvient à ralentir la deſtruction, qui bientôt après, reprend ſon cours & le contraint de renoncer à tout.

On ſera peut être étonné qu'après de telles recherches infructueuſes, une Dame, qui eſt ſuppoſée n'avoir aucune connoiſſance ſur les différens moyens que l'on emploie, propoſe aujourd'hui un ſpécifique que trente années d'expériences faites dans les Iſles, lui font regarder comme ſupérieur à tous ceux qu'on a mis en uſage juſqu'à préſent.

Madame *de Grandpré*, qui depuis quelque temps s'adonne à la partie de l'Hiſtoire naturelle qui concerne les quadrupedes, les oiſeaux, les reptiles, les inſectes & les poiſſons, offre ſes ſervices aux amateurs pour les accommoder & les garantir des mites, tegnes & autres inſectes. La Dame *de Grandpré*, ne voulant point s'attribuer une ſi utile découverte, prévient qu'un Marin de ſa connoiſſance, verſé depuis long-temps dans cette partie, lui a fait part à elle ſeule des moyens pour conſerver toutes ſortes d'animaux, en lui envoyant par la même occaſion, pluſieurs poiſſons & oiſeaux des Iſles qui ont été accommodés depuis pluſieurs années ſans être endommagés. D'après des expériences de trente années, elle a lieu de croire qu'elle obligera les curieux, pour la conſervation de leurs cabinets, à avoir recours à ſon ſpécifique & à la nouvelle méthode d'accommoder les animaux. Elle ſe propoſe auſſi de réparer non-ſeulement les déſordres qu'auront fait ces inſectes, mais encore de les conſerver pendant le temps que l'expérience faite lui indique.

Les curieux qui l'honoreront de leur viſite, trouveront à leur choix des quadrupedes & des oiſeaux de ce pays, & quelques-uns des pays étrangers.

Elle ſe chargera d'envois pour les Provinces. Elle demeure à Paris, rue des Prouvaires, près S. Euſtache, l'avant-derniere porte cochere.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Mars 1768 dans les GE'NE'RALITE'S *de*

AMIENS.				SOISSONS.				LIMOGES				MONTAUBAN.			
LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	f.	d.		l.	f.	d.		l.	f.	d.		l.	f.	d.
Abbeville.	28	7		Château-T.	27	15	4	Angoulême.	18	13	6	Cahors.	21	12	9
AMIENS.	31	10		Chauny.	29	14	8					Cauſſade.	23	5	
Boulogne.	32*	8	10	Clermont.	27	17	9					Figeac.	20	13	9
Calais.	27*	17	1	Coucy.	30			Bourganeuf.				Gourdon.	19	11	3
Doullens.	22	2	2	Creſpy.	27	10						Lauzerte.	21	1	10
Montdidier.	29	3		Fer-en-Tard.	26	8						Milhau.	25		
Peronne.	28	14	9	Guiſe.	30							Moiſſac.	20	15	7
St. Quentin.	28	6	5	Ham.	30*	4		Brive.	20*	3		MONTAUBAN.	19*	8	8
S. Vallery.	29	13		Hirſon.	30							Murdebarrez.	20	15	1
				Lafere.	27							Rhodez.	22	10	
				Laon.	25	10						Ste. Affrique.	25*	2	11
				Marle.	26	5	4								
				Noyon.	29	6	8	LIMOGES.	18*			St. Antonin.	21	1	4
				Ribemont.	26	5	4					Villefranche.	20	16	3
				SOISSONS.	25*	2	6								
				Vervins.	27	10		Tulle.	18	1	2				
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	29	15	9	From. le ſep.	27	17	5	From. le ſep.	18	14	5	From. le ſep.	21	13	5
Pain la liv.		3	9	Pain la liv.		3		Pain la liv.		2	3	Pain la liv.		2	4
Avoine le ſ.	7	7	8	Avoine le ſ.	6	16		Avoine le ſ.	5	16	10	Avoine le ſ.	8	10	7
Foin le q.	1	14	11	Foin le q.	1	5		Foin le q.	3	1		Foin le q.	2	15	2
Paille le q.		14	9	Paille le q.		14		Paille le q.	1			Paille le q.	1	4	10

COMMERCE.

DIFFÉRENTES OBSERVATIONS

Sur la Ville de Bourges, pour ſervir de ſuite au Mémoire de M. Marcandier.

BOurges, Capitale du Berry, en 1484, aux États convoqués & aſſemblés à Tours, fut déclarée la plus propre & la plus commode Ville du Royaume pour le commerce intérieur du conſentement & de l'avis de tous les Marchands regnicoles & étrangers qui y obtinrent du Roi l'établiſſement des foires depuis transférées à Lyon après un incendie général qui cauſa la perte entiere de cette Ville, & la ruine de ſes Habitans. Sept mille cinq cents maiſons qui renfermoient 9500 familles, furent conſumées dans cet incendie.

Sous Charles VII, un ſeul Marchand de Bourges fournit tout l'argent dont le Roi eut beſoin pour reconquérir la Normandie & chaſſer les Anglois du Royaume.

Le fameux Jacques Cœur a laiſſé dans pluſieurs Villes de France des monumens éternels de la célebrité de ſon nom & de ſon commerce.

La bourſe de Marſeille.
La loge de Montpellier.
L'Hôtel-de-Ville de Bourges, *&c.*

Sans s'étendre ſur les marques de diſtinction qui ont fait autrefois l'honneur de cette Ville & le bonheur de ſes peuples, il ſuffit de conſidérer les faveurs & les priviléges que les plus mémorables de nos Rois lui ont depuis long-temps accordés & conſécutivement conſervés; ſi le ſouvenir de tant de graces & de tant d'élévation ne nous préſentoit le contraſte le plus déplorable des ſiecles de nos peres avec celui où nous vivons, auroit-on pu s'imaginer, que l'indigence & l'eſpece d'abandonnement où nous nous trouvons aujourd'hui, eût dû être le fruit de tant de travaux & tant de gloire. Les titres & les dignités que la valeur de nos peres avoit mérités, & que la bonté de nos Rois a bien voulu tranſmettre à leurs deſcendans, ne devoient ils ſervir qu'à nous enyvrer au point que les enfans ſont devenus l'objet du mépris & de la riſée d'un peuple dont les peres avoient peut-être autrefois excité la jalouſie & le murmure.

Si nous comparons Bourges l'ancien avec Bourges moderne, nous n'y trouverons rien de reſſemblant que ſon enceinte. Ses foires enlevées & transférées, ſon canal détruit & comblé, ſes Habitans *ennoblis* & ruinés, ſes maiſons déſertes ou renverſées, enfin ſon commerce preſqu'anéanti, ne nous offrent plus que le lieu où jadis étoit Bourges.... mais ſi ſa grandeur paſſée & nos malheurs préſens nous mettent journellement ſous les yeux une image aſſez vive pour exciter nos regrets, n'y trouverons-nous pas auſſi un motif aſſez puiſſant pour ranimer notre courage, & nous porter au moins à en ſolliciter le remede.

Dans les années de bonne récolte les denrées tombent à ſi vil prix, que le Cultivateur ne ſçauroit profiter de cet avantage, & dans les années ſtériles ou calamiteuſes, le prix en eſt ſi exceſſif, que la plus grande partie du peuple languit ou périt de miſere.

Dans les environs de Bourges le bois ne vaut que 15 ou 20 ß la corde, & périt même ſouvent ſur la ſouche faute d'exportation. Les foins n'y valent que 12 ou 15 ß le quintal, & les autres denrées à proportion.

Par le moyen du canal dont on deſire la conſtruction avec tant d'ardeur, les Provinces méridionales de France auroient une correſpondance continuelle avec le centre & les Provinces occidentales du Royaume, elle ſerviroit encore à l'approviſionnement de Paris par le bec d'Allier, la Loire & le canal de Briare qui eſt la route la plus courte & la moins couteuſe, pour fournir abondamment cette grande Ville des denrées de premiere néceſſité, comme bleds, bois, foins, avoines, vins, fers, chanvres, charbons, *&c.*

Indépendamment des denrées de conſommation pour l'uſage de Paris & autres Villes ſur la route, il ſerviroit encore à voiturer les bois de marine qui manquent dans preſque tous les Ports du Royaume, & qui ſont ſi communs dans les forêts du Roi de Trouſſays, Cerilly, *&c.* & encore plus dans les héritages des particuliers du Bourbonnois, dont l'État ne peut profiter & qui pourriſſent dans les lieux faute d'eau pour les tranſporter. On eſt ſouvent obligé de donner pour 20000 # des bois qui ſeroient vendus 60000 # au moins s'il y avoit un canal, & nous conſerverions par ce moyen l'argent que nous portons à l'Étranger pour nos bois de conſtruction.

Dans le cours de la riviere d'Auron, qui eſt au moins de quinze lieues depuis ſa ſource juſqu'à Bourges, ſe trouve une vaſte & immenſe prairie dont les foins ſont de très-peu de valeur faute de tranſport.

Il y a encore une prodigieuſe quantité de marais qu'on deſſecheroit en facilitant le cours des eaux dont le produit feroit un bien conſidérable à la Province & à Paris même.

On peut, ſans figure & ſans hyperbole conſidérer le Berry comme une terre depuis long-temps *en decret*. Il eſt par conſéquent de l'intérêt du Propriétaire d'employer tous les moyens poſſibles de la remettre en valeur, pour en tirer un revenu convenable & proportionné à ſon étendue & à ſa fertilité.

PROSPECTUS D'ARMEMENT,

Pour traiter 500 Noirs de la Côte d'Angole, qui, à 28 pieces, l'un dans l'autre, couteront enſemble 14000 pieces; le Navire, les avances à l'Equipage, les vivres ne reviendront qu'à 180000 livres, tous frais & dépenſes compris.

Il eſt clair que l'introduction qui ſe fera à S. Domingue, tant par la grande connoiſſance du Capitaine, que par l'uſage de la langue du pays, qu'il poſſede, lui procu-

rera une prompte expédition, & que ſa grande économie produira au moins 590,000 à 600,000 ℔. Il eſt conſtant que dans ſon dernier voyage, malgré une quantité de concurrens, il s'eſt rendu à S. Domingue le ſeptiéme mois, à compter du jour de ſon départ de France, ayant traité 452 Noirs. Ses grandes expériences & la réuſſite certaine, l'engagent à y prendre un intérêt de tout ce qu'il poſſede, dans la vue de doubler ſon capital, en doublant celui de tous ceux qui voudront s'intéreſſer avec lui. La ſomme ci-deſſus de 180000 ℔ (a) remplie, qu'il ſoit permis au Capitaine de ſe faire armer par économie, d'acheter & d'arranger la cargaiſon, de choiſir l'endroit le plus avantageux pour la traite des Noirs; qu'à ſon arrivée à S. Domingue, il lui ſoit auſſi permis de choiſir l'endroit le plus avantageux pour la vente des Noirs; que ſi le bien de la cargaiſon & celui des Intéreſſés exigent qu'il reſte à S. Domingue, il lui ſoit permis d'expédier le Navire ſous les ordres du Capitaine en ſecond, pour éviter les frais & dépenſes à la Colonie; que le Navire arrivé en France, ſoit réarmé d'une cargaiſon Françoiſe, des mêmes fonds qu'il aura apportés, & renvoyés à ſon adreſſe & conſignation, pour la vente & chargement, au profit de tous les Intéreſſés. Si quelqu'un des Intéreſſés veut ſe retirer, les comptes d'armement & de déſarmement lui ſeront exactement remis, à meſure que les fonds rentreront; tous les fonds rentrés, ſi tous les Intereſſés conſentent à un deuxiéme armement de leurs fonds pour la côte, il ſera fait ou diſſolu; tous les comptes ſeront exactement rendus; il faut s'adreſſer à M. ÉTIENNE GEMON, de Nantes, actuellement à Paris, à l'Hôtel d'Auvergne, quai des Grands Auguſtins.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 27 Avril 1768.*	BORDEAUX. *le 15 Avril.*	LYON. *le 19 Avril.*	NANTES. *le 21 Avril.*
Amſterdam, . . 55	Amſt. 55 1/8	Amſterdam, 55. 55 1/8	Amſt. 55 1/4
Londres, . 31 5 8e	Lond. . . 31. 11 16e	Auguſte, . . 51 1/4	
	Hamb. 27 3 16e. à 1/4	Vienne, . . 51 7 8e	Londres, . 31. 7 8e
Hambourg, 177 3/4 à 1/2	Paris à vue, . au p.	Londres, . . . 31 3/4	
		Livourne, . . 95 1/4	
Madrid, . . 15 5	*le 18 Avril.*	Gênes, . . 93 5 8e	Flandres, . 57 3 8e.
Cadix, . . 15. 2 6		Madrid, 76 à 75. 7 8e	
	Amſterd. . . . 55 1/8	Cadix, . . 75 5 8e	
Livourne, . . 95	Lond. . . 31. 5 8e	Paris, . . 1/2 perte	Hambourg, . 176 1/4
	Hamb. . . . 27 1/8	Marſeille, . 7 8e. p.	
Lyon, Rois, 3/4 à 1/2 b.	Paris à vue, . au p.	Dépot p. P. 1 à 7 8e	
		Piaſt. . 48 17 6 à 15	Paris, . . 1/4 p 0/0 p.

Navires en armement.

DE NANTES, *le 15 Avril 1768.*

Les Navires François la *Poſte de Dunkerque*, de 60 tonneaux, Capitaine *François Durand*; le *Saint Joſeph*, de 50 tonneaux, Capitaine *Pierre Moiſeau*, ſont tous deux en charge dans ce Port, le premier pour Cadix, le ſecond pour Dunkerque.

Il ſe trouve auſſi en charge dans le même Port les Navires Étrangers le *Jeune Jean*, de 60 tonneaux, Capitaine *Bartel de Vink*, pour Bruges; le *Willem & Meta*, de 130 tonneaux, Capitaine *Diederick Sullau*, pour Bremen; le *Jean Arnaud*, de 100 tonneaux, Capitaine *Ary Kunſt*, pour Roterdam.

(a) *On la diviſera en 60 actions à 3000 livres l'action.*

DU HAVRE, *le 21 Avril* 1768.

Le Navire la *Créole*, de 160 tonneaux, Capitaine *Duboc*, eſt en charge dans ce Port pour la Martinique, & partira à la fin de Mai 1768. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à Rouen à MM. *Maſſif* pere & fils, rue Malpalu; & au Havre à Madame la veuve *Lefebvre* & fils.

DE HONFLEUR, *le 22 Avril.*

Les Navires le *Marquis de Brancas*, de 350 tonneaux, Capitaine *Leroy*, Armateur M. *J. B. Prémord*; l'*Aimable Magdeleine*, de 240 tonneaux, Capitaine *Jagout*, Armateur M. *Famin*; *l'Heureux*, de 150 tonneaux, Capitaine *Reſtout*, Armateur, M. *J. B. Bermont*; & l'*Aimable Marie*, de 120 tonneaux, Capitaine *Morin*, Armateur M. le *Carpentier*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour la Guadeloupe, le ſecond pour la Martinique, le troiſieme pour les Cayes Saint-Louis, & le dernier pour le Port-au-Prince.

PRIX *de quelques Marchandiſes des Colonies & autres, dans différens* PORTS, *ſçavoir:*

A LA ROCHELLE, *le 16 Avril 1768.*

Froment, de 201 à 205 ℔; orge 100 ℔; ſeigle, de 120 à 123 ℔. Eau-de-vie de la Rochelle, 125 ℔; d°. de Cognac, 175 ℔; d°. d'Oleron, 160 ℔; d°. de S. Martin 175 ℔.

Sel de chaudiere de Seudres, 515 ℔; d°. de S. Martin, 530 ℔.

Sucre brut, de 25 à 31 ℔; ſucre blanc troiſiéme ſorte, de 44 à 45 ℔; café de S. Domingue, de 17 à 17 ß 6 ₰; café de la Martinique, de 18 à 19 ß; indigo cuivré, 5 ℔ 15 ß; ſyrop, 11 ℔ 10 ß.

AU HAVRE, *le 19 Avril.*

Sucre terré, de 45 à 52 ℔; ſucre brut, de 28 à 32 ℔; café de S. Domingue, de 20 à 21 ß 6 ₰; d°. de la Martinique, de 22 à 23 ß; indigo cuivré, de 4 ℔ 15 à 6 ℔; d°. violet & bleu, de 6 ℔ 10 ß à 8 ℔ 10 ß; cacao en grains, de 14 à 15 ß; coton de S. Domingue, de 150 à 160 ℔; d°. de la Martinique & de la Guadeloupe, de 145 à 150 ℔; bois de Campêche, de 12 à 14 ℔; bois de Fernambourg, 50 ℔.

Huile d'Oneille & de Port-Maurice, de 72 à 75 ℔; d°. de Provence, de 70 à 72 ℔; ſavon bleu pâle de 49 à 50 ℔.

Brai ſec, 12 ℔ 10 ß le *quintal*; brai gras, de 28 à 35 ℔ le *baril*; goudron, de 17 à 18 ℔ la *flute*.

Tête de bled froment, 6 ℔ 10 ß le *boiſſeau*; farine de la premiere qualité, 20 ℔ le *quintal*; farine de la ſeconde qualité, 18 ℔.

DE DUNKERQUE, *le 20 Avril* 1768.

Bled blanc de Flandres, 35 ℔ la *raziere*.

Eau-de-vie de Bordeaux, de la Rochelle & de l'Iſle de Ré, 37 ß 6 ₰ le *pot*.

Huile fine de Provence & d'Italie, de 2 ℔ 15 à 2 ℔ 17 ß le *pot*; huile commune d'Eſpagne, de 2 ℔ 6 ß à 2 ℔ 8 ß.

Sel gris de Seudres, 6 ℔ la *raziere*.

Sucre blanc de S. Domingue premiere qualité, 44 ℔ le *quintal*; ſucre brut en ſorte de la même Colonie, de 26 à 30 ℔; café de S. Domingue, de 19 à 20 ß la *liv.* café de la Martinique, de 21 à 22 ß; indigo cuivré, de 5 à 6 ℔ 10 ß.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 27 Avril 1768.*

	℔	ß		
Or de Portugal, à . . .	712 à 713			*marc.*
Du Mexique à . . .	704			
Du Perou à	696			
Les guinées à	710			
Ducats à	97			*once.*
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98	10		
Or à 20 karats à . . .	82	10		
L'argent à 11 ₰ 20 g. à .	54			*marc.*
Idem à 11 ₰ 10 g. à . .	52			
Piaſtres	49 à 48	17	6	

FINANCES.

ÉDIT DU ROI,

Donné à Verſailles au mois d'Avril 1768.

Portant ſuppreſſion de pluſieurs Offices & des Droits qui leur étoient attribués, & prolongation des Droits du Don gratuit.

Louis, par la grace de Dieu, Roi de

France & de Navarre; A tous préſens & à venir : Salut. Nous avons, par différens Arrêts de notre Conſeil du 18 Mai dernier, ordonné la réunion de pluſieurs Offices & des Droits qui leur avoient été attribués ; Nous nous ſommes propoſés de nous procurer par ce moyen, des ſecours qui nous ſont néceſſaires pour ſoutenir les charges de notre État, en faiſant tourner à notre profit la perception des droits anciennement établis, & qui, pour la plupart, ont été aliénés à vil prix, ſoit aux Titulaires des Offices auxquels ils ont été attribués, ſoit aux Corps & Communautés, ou Seigneurs particuliers auxquels il a été permis de les racheter ou de les réunir : le rembourſement que Nous avons en même-temps ordonné des finances qui ont été fournies aux Rois nos Prédéceſſeurs pour la levée, réunion ou rachat de ces Offices, Nous a fait enviſager, dans cette opération, un ſecond avantage encore plus ſatisfaiſant pour Nous, par la ceſſation des intérêts de ces finances, qui doit Nous mettre en état de donner à nos Peuples des témoignages de notre affection, en les ſoulageant par la ſuite, ſoit d'une partie de ces droits, ſoit d'autres Impoſitions que Nous jugerions leur être plus onéreuſes. Nous avons néanmoins reconnu, par l'examen des repréſentations qui Nous ont été faites, qu'il pourroit naître pluſieurs inconvéniens du défaut de ſuppreſſion de ces Offices, & des droits qui leur ont été attribués; que la perception de quelques-uns étant rendue générale, pourroit donner lieu à des difficultés contraires à nos intentions, & que Nous ne pourrions peut-être pas empêcher entiérement, malgré notre attention à veiller à ce qu'elle fût renfermée dans des bornes légitimes; Nous nous ſommes en conſéquence déterminés à ſupprimer dès-à-préſent ces Offices, & à ne laiſſer ſubſiſter la perception des droits qui leur étoient attribués, que dans les lieux où ils ſe percevoient antérieurement au 18 Mai dernier, & pour un petit nombre d'années ſeulement. Si l'inſuffiſance de leur produit, d'après ces diſpoſitions, pour remplir les vues que nous nous étions propoſées, & pour Nous mettre en état de rendre aux Propriétaires des Offices, & à ceux qui Nous ont avancé leurs deniers, la juſtice que Nous leur devons, Nous oblige à y ſuppléer par la prorogation, juſqu'au 31 Décembre 1774, de ceux établis pour le payement du Don gratuit, nos Peuples y trouveront au moins cet avantage, que la continuation momentanée d'une partie des charges qu'ils ſupportent, leur procurera l'extinction de droits qui avoient été créés perpétuels, & dont la ſituation de nos finances ne Nous auroit pas permis de leur procurer la ceſſation. A ces cauſes, *&c.*

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

DÉCLARATION DU ROI,

donnée à Verſailles le 2 Avril 1768.

Qui fixe le Droit d'Oblat à une ſomme annuelle de trois cents livres.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Mai.
Deſpeignes,	2^e.	L.	4
Gaultier,	3^e.	L.	3
Thevenin,	54^e.	J.	2

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Avril 1768.	*Lundi 25.*	*Mardi 26.*	*Mercredi 27.*
Ac. des Indes. .	1240	1240 . . .	1240 . . .
Emp. de la Com.	 4	. . . . .	415 . . . .
Prom. à 5 p $\frac{0}{0}$. .	17	17	17 . . . .
Prom. à 4 p $\frac{0}{0}$. .	40	39 $\frac{1}{2}$	40 . . . .
Bill. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Ac. des Fermes.	912	910	902 $\frac{1}{2}$. . . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2ſ. p. l. du Dix.	5	6	. . . . .
3e. Loterie. .	4 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	4. 4 $\frac{1}{2}$ . . .
Annuités. . .	344	344	344 . . . .
Coup. d'An. .	68	68	68 $\frac{1}{2}$ . . . .
Emp. de 50 mil.	37	37	37 . . . .
Emp. de 30 mil..	33 $\frac{1}{2}$	33 $\frac{1}{2}$	33 $\frac{1}{2}$ . . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	45 $\frac{1}{2}$ 46 . .	45 $\frac{1}{2}$ . . .	45 $\frac{1}{2}$ . . .
4e. L. Epoques.	7 $\frac{1}{2}$ 12e. 12 $\frac{1}{2}$.	7 $\frac{1}{2}$ 12e. 12 $\frac{1}{2}$.	7 $\frac{1}{2}$ . . .
Nouette. . .	37 . . .	37	37 . . . .
Ac. de la caiſſe .	. . . . .	1120	1120 . . . .
CONTRATS.			
tirage de la C	3^e t. 350. 4^e. 340	4^e 340. 5^e 340.	5^e. 340. 4^e 340
	5^e. 340 . . .	. . . . .	. . . . .
Bretagne. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 35.

DU HAVRE.

IMPORTATION.

DAns le courant de Mars 1768, il a été importé dans cette Ville les marchandiſes ſuivantes venant de divers endroits ; ſçavoir :

De la *Martinique*, 193926 l. de ſucre, 193245 liv. de café, 92397 liv. de coton, 2501 liv. de cacao, 441 bouteilles de liqueur ; d'*Irlande*, 650 liv. de bœuf, 100 frequins de beurre, 100 frequins de ſuif, 100 caiſſes de chandelles ; de *Bretagne*, 22000 boiſſeaux de bled, 3000 boiſſeaux de ſeigle ; d'*Ecoſſe*, 325 boucauts de tabac.

EXPORTATION.

Il a été exporté de ce même Port pour différens Ports François & Etrangers pendant le même mois les marchandiſes qui ſuivent ; ſçavoir :

Pour l'*Amérique*, 46000 liv. de bœuf, 18505 liv. de ſaumon, 2000 liv. de lard, 26750 liv. de beurre, 5150 liv. de chandelles, 9200 livres de ſuif, 38400 liv. de morue ſeche, 12 muids d'huile de poiſſon, 29 muids de vin, 3 muids de cidre, & 90000 liv. de farine ; pour *Londres*, 7300 liv. d'indigo ; pour l'*Irlande*, 24000 liv. de douvelles, 4 muids de vin de Champagne & 30 tonneaux de moulage ; pour *Hambourg*, 1369648 liv. de ſucre, 462398 liv. de café, 28000 liv. d'indigo ; pour *Amſterdam*, 440679 liv. de ſucre, 12511 liv. de café 7032 liv. d'indigo, 2274 liv. de cacao, 7654 livres de gingembre ; pour *Roterdam*, 260231 liv. de ſucre, 2020 liv. de café.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 15 au 20 Avril 1768, il eſt entré dans le Port du Havre 16 Navires dont 14 François & 2 Etrangers ; ſçavoir, des François, l'*Argonaute* (*), Capitaine *Joſeph Chambrelan* du Havre, l'*Aimable Marguerite*, Capitaine *Simon*, auſſi du Havre, venant tous deux du Port-au-Prince ; le *Stanislas*, Capitaine *Prevoſt* du Havre, venant du Cap ; la *Victoire*, Capitaine *Bellanger* du Havre, venant de la Martinique ; le *Saint Louis*, Capitaine *le Meſle* du Havre, venant de la Guadeloupe, chargés tous les cinq de marchandiſes des Colonies ; la *Minerve*, Capitaine *le Tourneur* de Grandville ; le *Chauvelin*, Capitaine *Girard de la Bariere* auſſi de Grandville ; l'*Hyppopotame*, Capitaine *Joſeph Hemont* de l'Orient ; l'*Heureux*, Capitaine *Jean Rabec* de Saint Malo, venant tous quatre de Marſeille chargés de ſavon, coton, vin, ſumac, alun, ſoufre, riz, fruits, drogueries ; la *Belle Roze*, Capitaine *Barnabé Dupont* de l'Iſle-Dieu, venant de Bordeaux avec vin, aniſette, vinaigre, farine & brai ; le *Saint-Eſprit*, Capitaine *Lubis* de Bayonne, venant de Cette chargé de vin, en relâche au Havre ; le *Saint Jacques*, Capitaine *Paris*, de Dieppe, venant de Portieux avec froment ; le *Baſtien*, Capitaine *Jean Olivier Chavitan* de l'Iſle-Dieu, venant des Aigles en Eſpagne chargé de ſoude ; la *Marie Joſeph*, Capitaine *le Prieur* de Cherbourg, venant de ce même endroit avec diverſes marchandiſes ; des Etrangers, l'*Alida Marie*, Capitaine *Lars Mathias Curadus* de Bergues en Norwege, venant du Ferol chargé de cuirs ; l'*Amitié*, Capitaine *Coeten Lefient* de Lubeck, venant de Rouen ſur leſt.

(*) *Ce Navire ayant été 86 jours dans ſa traverſée fut heureuſement rencontré par le* Nouveau Mercure, *Capitaine* Lecler *qui lui donna des vivres dont il manquoit.*

DÉPART *de Navires.*

Le 16 & le 19 du même mois, il eſt ſorti du même Port les Navires les *Deux Negrillons* (*), Capitaine *Motard*, allant en Guinée chargé de différentes marchandiſes pour la traite des Noirs ; la *Jeanne Marie*, Capitaine *Rodes*, allant à Rouen avec le ſurplus de ſon chargement pris à Alicante & aux Aigles ; le *Saint Eſprit*, Capitaine *Lubis*, venu de Cette, entré de relâche le 15, parti le 19 pour Honfleur.

Le Navire le *Prince de Condé*, Capitaine *Semelin* ; chargé de ſeigle ; & le *Saint Michel*, Capitaine *Falcuard*, chargé de bled arrivés tous deux le 14 au Havre, & déclarés en relâche pour Rouen, déchargent en ce Port.

Le *Saint Jacques* de Saint Valery, Capitaine *Luevenne*, venu de Liſbonne & entré au Havre le 14 Avril chargé d'huile de poiſſon & de fruit, étoit parti du Portugal le premier Dé-

(*) *Ce Navire a été forcé de relâcher le 19 à Honfleur.*

cembre 1767, mais un coup de vent qu'il eſſuya vers le commencement de Janvier, le contraignit dé relâcher à How ertefort en Irlande où il eſt reſté trois mois ſans que les vents lui permiſſent d'en ſortir.

DE HONFLEUR.

ARRIVÉE *de Navires.*

Le 14 & le 21 Avril 1768, il eſt entré dans ce Port à l'adreſſe de MM. *Berard*, *le Grand* & Compagnie, les Navires le *Sully* de 400 tonneaux, Capitaine *Morel*; le *Boutin* de 400 tonneaux, Capitaine *Neveu*, venant tous deux du Cap chargés de 744 bariques 3 demi-bariques 18 quarts 1 ancre de ſucre brut & terré, 118 boucauts 121 bariques 247 quarts, 229 ſacs de café, 12 bariques 1 tierçon d'indigo, 219 balles & ballots de coton, 92000 l. de bois de campêche.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 8 au 15 Avil 1768, il eſt entré dans ce Port, 15 Navires François & 5 Etrangers, ſçavoir, des François, l'*Olivier*, Capitaine *Joſeph Fouaſſier*; le *Saint Julien*, Capitaine *Jean Pierre Bidaut*, venant tous deux de Barcelonne chargés de 199 pipes d'eau de-vie, 10 tonneaux 488 bariques de vin & liege en planches; l'*Eliſabeth*, Capitaine *Julien Lapartient*; la *Poſte de Dunkerque*, Capitaine *François Durand*, venant tous deux de Cadix chargés de 198 bottes 336 veltes d'eau-de-vie, 4 barils 1560 pots de vin, 12 barils de raiſins, pierres à filtrer l'eau, cochenille, & cuivre rouge en ſaumons; les *Deux Sœurs*, Capitaine *Pierre Laſalle*, venant de Bayonne avec tafia, jambons, brai gras, peaux de chiens de mer, bouchons de liege, plumes d'oies, réglisſe, cuiſſes d'oie, morue ſeche, réſine & vin; la *Gotiche*, Capitaine *de la Tourandois Rouxel*, venant de Marſeille à la conſignation de MM. *Morphy* & d'*Haveloſe* avec 133500 liv. de ſavon, 14 futailles 2 barils d'huile d'olive, verdet, laine, coton filé, manne, confitures, olives, anchois, ſené, folicules, ſafranum, iris, jujubes, amandes caſſées, vitriol, pommade, chandelles, bouchons de liege, & 9 bariques de vin; le *Deſir*, Capitaine *Joſeph Dubourdieu*, venant de Cette avec crême de tartre, eau de la Reine d'Hongrie & d'aſpic, ſel de Saturne, eau de fleur d'orange, miel & 149 bariques de vin; la *Sainte Urſule*, Capitaine *Michel Maignien*, venant d'Oſtende avec 215 futailles de riz; le *Saint Joſeph*, Capitaine *Elie Barbe*, venant de Bordeaux avec 24 tonneaux de vin, & bouchons de liege; la *Marie Vincente*, Capitaine *François Danicq*, venant de l'Iſle de Ré avec 10 tonneaux de vin; la *Marguerite*, Capitaine *Jacques le Palmec*, venant de Vannes avec 20 bariques de miel; la *Sainte Anne*, Capitaine *Jean Kner*, venant de l'Orient avec marchandiſes de la Compagnie, vieux fuſils & 30 cabas de figues; le *Pere de Famille*, Capitaine *Pierre Guillon*, venant de Beauvoir avec froment; la *Marie Victoire*, Capitaine *Jean Avenel*, venant du Havre avec quincaillerie; le *Saint Jean*, Capitaine *Louis Laclotte*, venant de Dieppe avec verres à vitres, horloges de mer & mannes d'oſier vuides; des Etrangers, le *Willem & Metta*, venant d'Amſterdam avec bierre, ſemence d'anis & cire jaune; la *Dame Johanna Cornelia*, venant de Roterdam avec diverſes marchandiſes d'épicerie & autre; la *Concorde*, venant d'Uddewalde en Suede avec planches & eſpars de ſapin & brai gras; l'*Amour*, venant d'Oſtende; & la *Rachettée*, venant de de Bilbao, tous deux ſur leſt.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 17 Navires François & 1 Etranger, ſçavoir, des François, la *Loire*, Capitaine *Peignan*, allant à Saint Marc; la *Proſpérité*, Capitaine *Boulon*, allant au Cap; la *Dauphine*, Capitaine *Yves le Tron*; la *Sainte Barbe*, Capitaine *Philippe Serain*; la *Societé*, Capitaine *Pierre Fachon*; le *Saint Joſeph*, Capitaine *Louis-Charles le Vaſſeur*; la *Paix*, Capitaine *Louis-Dominique Haguet*; la *Magdelaine*, Capitaine *Jacques Maſſon*; la *Mouche*, Capitaine *Touſſaint Forthomme*; la *Victoire*, Capitaine *Joachim Douarin*; le *Saint Louis*, Capitaine *Louis Stephan*; la *Bouffonne*, Capitaine *Louis Chaton*; l'*Aiguillon*, Capitaine *Jean-Jacques Aiguillon*; le *Saint Pierre*, Capitaine *Jacques Bacholet*; le *Bien Aimé*, Capitaine *Alexis Baugé*; le *Saint Jean*, Capitaine *Pierre Pineau*; la *Jeune Félicité*, Capitaine *Guillaume Grumen*, allans à Rouen, à Saint Valery, au Havre, à Dieppe, à la Rochelle, à Calais & à l'Orient; la *Ville de Zericzée*, Capit. *Martinus Fernembuc*, allant à Bruges avec ſucre brut & terré, ſyrop, thé, café & miel.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Mardi 26 Avril.

AGRICULTURE.

ONZIÉME LETTRE

De M. Girard, ſur les Uſemens ruraux de Baſſe-Bretagne.

Les ſerfs en France étoient ce qu'on appelloit adſcriptitii, Coloni *ou* Cenſiti, *chez les Grecs & chez les Romains : tels ſont encore ceux qui en Baſſe-Bretagne ſont appellés* Motoyers *&* Quevaiſiers, *& gens de* main-morte, *en quelques Provinces de France.*

L'Analyſe des droits de *Mote* & de *Quevaiſe*, & de quelques articles de l'Uſement de *Rohan*, rappellera aux ſçavans que ces loix ſont tirées preſqu'en entier des différens titres que le Code Romain contient touchant les eſclaves de la Glebe, qui preſque tous étoient auſſi eſclaves du Propriétaire, ou plutôt de l'uſurpateur ; car c'eſt militairement, & par la raiſon du plus fort, que l'eſclavage s'eſt établi ; c'eſt auſſi par un effet de la force des armes, que ſe ſont conſervés en France ces droits féodaux, ces droits de Juriſdiction & toutes ces petites portions de ſouveraineté, qui font aujourd'hui tant de *Comtes* & tant de *Marquis*.

L'homme motoyer ne peut quitter ſa tenue, mais la doit occuper actuellement & en perſonne, la cultiver & entretenir bien & duement ; & s'il la délaiſſe par an & jour, il la perd & le Seigneur en peut diſpoſer : c'eſt le texte de l'art. 3 du droit de *mote*, qui eſt conforme à l'art. 11 du droit de *quevaiſe*. (a)

L'art. 2 du droit de *mote*, exclud de la ſucceſſion du Colon, & ſes collatéraux & ſes filles mêmes : l'art. 7 du droit de quevaiſe n'exclud que les collatéraux. Les art. 3 & 4 de l'uſement de Rohan excluent auſſi les collatéraux, à l'exception des freres & ſœurs *qui ont concouru à la cultivation de la tenue*. En ligne directe, les art. 17 & 18 du même Uſement, & le 6e. du droit de *quevaiſe*, donnent la tenue au dernier né des enfants mâles, & s'il n'y a que des filles, à la cadette. (*b*)

L'art. 3 du droit de *quevaiſe*, défend au Colon de partager, vendre, diviſer, échan-

---

(a) Ke d'armaës *en langue celtique veut dire*, va aux champs, & kea er meas, *ou* er veas, va dehors : *telle eſt la double étymologie du mot franciſé* quevaiſe. Mote *ſemble avoir auſſi une double étymologie ; car outre qu'il eſt ſynonime à* glebe, *il l'eſt auſſi à* manoir, fort, *ou* chaptel de campagne, *ſuivant l'art. 14 du tit. 2 de la Coutume de Troyes.*

(b) *Cette Coutume particuliere paroît avoir eu un bon principe, en obligeant ainſi les aînés mâles de ſe pourvoir ailleurs ; mais puiſqu'on n'a point pourvu à leur ſort, par quelque loi expreſſe, on a cru ſans doute qu'il ne falloit pas de commandement où la nature parloit. Car des filles* tenancieres *ne peuvent pas bien ménager avec des enfans ; on a cru avec raiſon, qu'elles prendroient les plus âgés & les plus laborieux.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ger, engager ni hypotéquer ſa tenue. Mais l'art. 19 de l'Uſement de *Rohan*, ne défend que les diviſions, permettant même la vente au Colon qui a des enfans, moyennant que l'acquéreur lui paye le huitiéme du prix de l'acquêt; & la permettant auſſi au Colon qui n'a pas d'enfans, parce qu'alors le droit du Seigneur eſt d'un cinquiéme.

L'art. 1^e^. du droit de *quevaiſe*, eſt auſſi remarquable en ce que prévoyant la difficulté d'exploiter deux tenues à la fois, il défend cette double exploitation. Enfin, ſous la Seigneurie de *Crauſon*, on empêchoit les enfans des *Motoyers de prendre tonſure & de ſe faire Clercs*: c'eſt le 4^e^. art. du droit de *mote*, qui me paroît fondé ſur le Canon *de ſervis non ordinandis*, & ſur un des capitulaires de Charlemagne, où la même défenſe eſt portée.

Je dois cependant obſerver que les droits de *mote* & de *quevaiſe* ne ſont plus en uſage, du moins à ma connoiſſance; mais l'Uſement de *Rohan* s'obſerve en entier, le Seigneur de ce fief n'ayant pas voulu, à l'exemple de ceux du *Relecq*, de *Regars* & du *Pallacret*, affranchir auſſi leurs Colons pour en faire ou des Domainiers, tels que ceux de Cornouaille, de Treguier & de Vannes, ou de bons Agriculteurs féagiſtes, tels qu'on en voit aujourd'hui dans le fief de *Roternin*.

Je ne ſçais ſi ailleurs que ſous le grand fief de *Rohan*, il ſubſiſte encore des droits ſi contraires à la population, aux défrichemens & à la bonne culture; mais j'oſe aſſurer que là où le Colon n'a qu'une propriété trop précaire & trop bornée, que là où l'on ne connoit ni dot ni douaire, ni retrait lignager, ni le droit de ſucceſſion, jamais on ne verra une bonne culture & une grande population.

EXTRAIT

De la théorie & de la pratique du jardinage & de l'agriculture, par principes; par M. l'Abbé Roger.

» BOUILLON. (*a*) Ce terme eſt nouveau » & inconnu dans le jardinage. Il eſt pris » de l'uſage commun & employé dans ſa » ſignification propre. On prend un bouil» lon pour s'humecter & ſe ſubſtanter. Il » en eſt de même par rapport aux plantes. » Le bouillon dont il eſt ici queſtion eſt com» poſé d'onctueux, d'humectans & de cor» roborans. Voici comment il ſe fait.

» Prendre pour un ſeul bouillon une cou» ple de ſceaux d'eau & les mettre dans un » baquet, y jetter ce qui ſuit.

» Crottin de cheval, la valeur d'un demi» boiſſeau, lequel doit être mis en miettes » avec les mains & pulvériſé.

» Crottin de mouton pulvériſé auſſi, plein » les deux mains.

» Bouze de vache environ un demi-boiſ» ſeau, bien délayée auſſi avec les mains.

» Terreau gras & vif de couche, *idem* que » deſſus.

» Par terreau *gras & vif*, on entend celui » qui n'a point été évaporé pour avoir été » long-temps à l'air, au hâle & délayé par » les pluies, mais nouvellement amoncelé » & mis en un tas, quand on a briſé les » vieilles couches. Dans le cas de diſette de » celui-là, on le prend tel qu'on peut l'avoir, » mais on leve la ſuperficie pour plonger & » aller à fond. Il en eſt du terreau comme » de quantité de nos alimens qui ſe paſſent » les uns plus, les autres moins, quand ils » ſont gardés un certain temps.

» Commencer par bien battre & mêler » le tout enſemble, puis le jetter dans le » baquet & le bien délayer avec les mains.

» Faire un baſſin autour d'un arbre, non » pas autour du tronc, dont la fonction » principale n'eſt pas de pomper, mais de » recevoir & de contenir les ſucs; faire ce » baſſin en-deçà, environ à 6, 7 & 8 pou» ces du tronc, ôtant la terre juſqu'aux pre» mieres racines, & verſer le tout dans la » jauge; & comme il en reſte toujours au » fond du baquet, il faut le nétoyer avec » les mains & répandre le tout dans la jauge.

» Quand l'imbibition eſt faite, remettre » la terre afin que rien ne s'évapore.

» Faire la même choſe à tout ce qui en a » beſoin, arbres, arbuſtes, plantes en caiſ» ſes & en pots.

» Réitérer, ſi un premier bouillon ne ſuf» fit pas, ce qui eſt fort rare.

(*a*) *Nous penſons que ceux qui cultivent des arbres à fraits ne négligeront point cet article.*

» Faire de même pour les orangers ma-
» lades.

» Voilà en petit, & pour un ſeul arbre
» ce bouillon ſi ſouverain & ſi efficace ;
» mais en a-t-on beſoin pour un certain
» nombre d'arbres, on augmente la doſe
» chaque ingrédient au prorata du nombre
» d'arbres à médicamenter, le tout à vue
» de pays ; un peu plus ou un peu moins
» n'eſt pas d'une grande conſéquence : alors
» on bat le tout enſemble avec divers
» outils.

» C'eſt ainſi que dans la cure des mala-
» dies humaines on emploie les juleps, les
» cordiaux, les ſtomachiques, les bouillons
» pulmonaires, ceux faits avec les anti-ſcor-
» butiques, les apoſemes, *&c.*

» Mais il eſt une obſervation importante
» à faire ; c'eſt que dans la médecine hu-
» maine, quand les parties nobles ſont at-
» taquées irrémédiablement, les recettes ne
» peuvent rien, de même le bouillon quant
» aux arbres épuiſés & ruinés. Mais com-
» ment les connoître ? C'eſt ce qui ſera dit
» dans les autres volumes de cet ouvrage.

» On eſt aſſuré de guerir par le moyen
» de ce bouillon, une quantité de maladies
» des plantes & des arbres, telles que la
» jauniſſe, le blanc ou le meunier aux pê-
» chers, les effets & les accidens cauſés
» par la cloque, par les vents roux, *&c.*

Il eſt un autre bouillon non moins effi-
cace & fait avec des lavures de cuiſines,
que l'Auteur a trouvé ſinguliérement. Voici
comme il s'explique.

» Issues de cuisine, *ou lavures de vaiſ-*
» *ſelle.* C'eſt un des plus puiſſans engrais
» quand il a fermenté. Le hazard ou ce
» qu'on nomme ainſi, eſt le pere de quantité
» de découvertes & d'inventions. L'Auteur
» avoit planté dans une encoignure de ſa
» cour, au midi & au levant, un figuier,
» qui pouvoit avoir alors 2 pouces & demi
» à 3 de gros, ce qui fait environ 8 pouces
» de tour. En moins de 6 ans l'arbre devint
» de 6 à 7 de diametre, & s'éleva à la hau-
» teur du toît de la maiſon. Les figues ſans
» nombre étoient de groſſeur fort au-delà
» de l'ordinaire, & d'un goût ſupérieur à
» tous les fruits de pareille eſpece. Les ra-
» cines avoient percé à travers les joints
» des moëllons, des fondemens, & paſſoient
» ſous le pavé de la cuiſine de la longueur
» de plus de trente pieds. En ſuivant les ra-
» cines, on reconnut qu'elles rempliſſoient
» toute la capacité d'un puiſard, qui rece-
» voit les eaux de la cuiſine plus baſſe de 2
» à 3 pieds que le pavé de la cour. D'après
» cette découverte, l'Auteur ſupprima le
» plomb qui dégorgeoit les eaux de la
» pierre à laver de la cuiſine dans le puiſ-
» ſard ; il fit un large baquet ayant deux
» mains de fer, dans lequel tomboient tou-
» tes les iſſues de la cuiſine & les lavures
» de vaiſſelle, & chaque jour on portoit ce
» tout dans la baſſe cour dans des tonneaux
» défoncés où on le laiſſoit fermenter. On
» avoit ſoin en allant & venant de remuer
» avec un bâton. L'Auteur, de même que
» ceux à qui il a communiqué cette décou-
» verte, en a tiré des avantages au-deſſus
» de tout ce qu'on peut dire, pour la gué-
» riſon de quantité de maladies des arbres,
» ſur-tout pour les orangers, mais il faut
» être fort circonſpect dans l'uſage d'un tel
» ingrédient, qui par lui-même eſt brûlant.
» On donne dans l'ouvrage des regles pour
» s'en ſervir à propos.

» Issues de Boucheries. Ce ſont tou-
» tes les parties, tant internes qu'externes,
» des animaux deſtinés à nous nourrir, qui
» ne pouvant être employées, ſoit à la
» conſommation, ſoit à d'autres uſages, ſont
» jettés dehors, & qui étant décompoſées
» par la putrefaction, contiennent quantité
» de parties volatiles propres à la végéta-
» tion. Telles que le ſang, les inteſtins qu'on
» ne mange point ; les cornes de la tête &
» des pieds non miſes en œuvre pour divers
» ouvrages, *&c.* rien de meilleur encore,
» mais il faut ſçavoir en uſer. Les bêtes mor-
» tes, chevaux, vaches, moutons & autres
» vont de pair en ce genre avec les iſſues
» de Boucheries, & ſervent d'excellens
» engrais.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Mars 1768 dans les GE'NE'RALITE'S *de*

CAEN.		MOULINS.		GRENOBLE.		TOULOUSE.	
LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX
	l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.
Avranches.	21 12	Aubuſſon.	20 8	Briançon.	31*10	Albi.	21 7 9
Bayeux.	19 10 7	Château-Chi.	24*	Buis.	31	Alet.	
CAEN.	24* 9 7	Decize.	19 16	Creſt.	25 6 4	Beziers.	27 !
Carentan.	21 10 4	Evaux.	20 9	Embrun.	28 2 6	Carcaſſonne.	23 16 9
Coutances.	22 17 4	Gannat.	20	Gap.	25*	Caſtelnaudary	
Mortain.	20 8	Gueret.	21	GRENOBLE.	25 14 3	Caſtres.	23 14 4
St. Lo.	23	Montluçon.	15*12	Montelimart.	27 12 6	Lavaur.	20*11 1
Valognes.	18*13 4	Montmarault.	18 12	Romans.	26 5	Limoux.	24 17 11
Vire.	20 15	MOULINS.	20 19 10	Valence.	26	Montpellier.	
		Nevers.	20	Vienne.	25 18 4	Narbonne.	27 2 4
		S. Pierre le M.	19 16			Niſmes.	32*10 4
		St. Pourçain.	19 4			Pezenas.	31 5 8
						S. Papoul.	22 11 3
						TOULOUSE.	24
PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	21 8 8	From. le ſep.	19 19 6	From. le ſep.	27 5	From. le ſep.	25 7
Pain la liv.	2 6	Pain la liv.	2 4	Pain la liv.	3	Pain la liv.	2 10
Avoine le ſ.	6 3 4	Avoine le ſ.	5 8 6	Avoine le ſ.	8 6 4	Avoine le ſ.	11 2 8
Foin le q.	1 13 4	Foin le q.	2 3 10	Foin le q.	2 10 3	Foin le q.	3 8 1
Paille le q.	1 2 3	Paille le q.	14 4	Paille le q.	1 4 10	Paille le q.	1 7 4

CONSULTATION

De l'École royale Vétérinaire de Paris, ſur une gale épidémique. (a)

La gale eſt une maladie conſtamment contagieuſe, mais elle n'eſt pas toujours épidémique. Ses cauſes dans l'individu particulier peuvent être internes ou externes. Les premieres ſont le plus ſouvent l'effet de la communication, une ſuite de la difficulté & même de la ceſſation de l'inſenſible tranſpira-

(a) *Une gale épidémique ſur les beſtiaux s'étoit manifeſtée au mois de Mars dernier dans la Généralité d'Auch, & l'on s'étoit adreſſé à l'Ecole vétérinaire de Paris pour la conſulter cette maladie. La réponſe qu'elle a faite a été imprimée à Auch, d'où on l'a répandue dans la Généralité de Pau, par les ſoins de M. l'Intendant & de MM. les Subdélégués. C'eſt la même réponſe que nous inſérons ici par l'ordre d'un Miniſtre qui veille avec la plus grande attention à tout ce qui peut contribuer à l'avantage de l'agriculture.*

tion, à raiſon de la craſſe & de la malpropreté qui obſtruant les pores & ne permettant aucune iſſue à l'humeur perſpirable, en occaſionne le ſéjour à la ſuperficie, & de-là l'acreté de cette même humeur, & les degrés de corroſion qu'elle acquiert & qui ſe manifeſtent ſur le cuir : les ſecondes ſeront tirées de la nature des alimens, du plus ou moins de dépravation de la maſſe par le défaut d'une gourme dont l'animal n'a pu ſe débarraſſer, & enfin d'une diſpoſition particuliere dans ſes liqueurs, diſpoſition qui peut être auſſi héréditaire.

Quant aux cauſes que l'on peut accuſer dans une gale épidémique, comme elles ne peuvent être que générales, elles exiſtent ou dans la qualité & la température de l'air, ou dans le vice des alimens, ou dans celui des eaux dont le cheval eſt abreuvé. Des temps humides, des pluies froides reſſerent & criſpent les pores, il en eſt de même des temps rigoureux tels que ceux que l'on a éprouvés cet hyver, & ſi l'on obſerve qu'il y a eu de fréquens changemens dans l'atmoſphere, & que ſouvent un air chaud a ſuccedé à un air trop vif & même inſuportable, & un air très-vif à un tems chaud, on ne ſera point étonné de tout ce que ces mutations continuelles ont dû opérer, je ne dis pas ſur le cuir, mais même dans l'intérieur des animaux, & la gale eſt peut-être de toutes les maladies occaſionnées par l'arrêt de l'inſenſible tranſpiration, celle qui eſt la moins à redouter, pourvu qu'elle ſoit combatue par un traitement méthodique.

De mauvais fourrages, des foins mal fanés, qui ont été mouillés, qui ſont poudreux, qui ont été vaſés, & fermés ſans avoir acquis un certain degré de ſiccité, des grains corrompus, des eaux croupiſſantes porteront dans les liqueurs une véritable perverſion, & donneront lieu à une infinité de maux dont le plus à craindre ne ſera pas celui qui naîtra de l'obſtacle que pourront rencontrer des particules hétérogénes trop épaiſſes qui ne pourront enfiler les pores cutanés, *&c.*

La diſete des alimens laiſſant la machine toujours en perte & privée de toutes réparations, le ſang eſt dépouillé & dénué de ſes parties balſamiques, il eſt ſurchargé de molecules terreſtres & groſſieres, il s'épaiſſit de plus en plus, il ne peut en même-temps que contracter une grande acrimonie, & telle eſt l'origine très-fréquente des maladies les plus rebelles de la peau.

Les ſignes diagnoſtiques de la gale étant les mêmes dans l'épidémie que dans l'individu particulier, ſont une grande demangeaiſon, la chute du poil & de l'épiderme à l'endroit où l'animal ſe frote, la rudeſſe & l'inégalité de la peau, des puſtules plus ou moins groſſes & plus ou moins multipliées. Cette maladie ſe montre indifféremment ſur toutes les parties du corps, ſur la tête, le garot, ſur l'épine, ſur les jambes, ſur la queue, elle eſt aſſez communément dans la criniere, où elle eſt appellée roux vieux. Les parties qui y ſont les moins expoſées, ſont celles qui ſont les plus charnues.

En ce qui concerne le prognoſtic, dans la circonſtance préſente, j'imagine que cette maladie en général ne doit avoir aucun caractere de malignité d'après l'idée que j'ai conçue de ſa cauſe que j'attribue aux variations des temps qui ont regné tout l'hyver.

Ainſi le traitement ſimple & peu diſpendieux que je vais décrire, ſuffira pour triompher du fleau.

La premiere attention eſt de ſéparer les animaux ſains des malades; le ſeul & le meilleur moyen d'éviter la contagion eſt de la fuir. Les animaux doivent être au ſon & à l'eau blanche.

Ouvrez la jugulaire de chaque malade & tirez deux livres de ſang; on ne répetera point cette opération, à moins que quelqu'autres accidens ſurvenus ne l'exigent. Faites prendre tous les jours en trois fois à chaque ſujet le breuvage ſuivant. *Prenez feuilles d'oſeille, de laitue, d'alleluya, d'endive, de chacune de ces feuilles une poignée, faites bouillir pendant un quart d'heure dans eau commune, quatre livres, coulez, donnez en trois doſes à l'animal.*

Outre ces breuvages, *donnez trois lavemens émolliens par jour à chaque malade. Prenez feuilles de mauve & de guimauve, de chacune une poignée, faites bouillir pendant une demi-heure dans eau commune trois livres, coulez, ajoutez à la colature une once de miel commun, donnez pour un lavement.* Ces lavemens & les breuvages ſeront continués pendant quatre jours de ſuite. Le cinquieme on mettra les animaux à l'uſage du bol ſuivant. *Prenez gomme de gayac, aquila-alba, de chacun deux gros, fleurs de ſoufre, quatre gros, ſyrop de funeterre* ou

miel commun ſuffiſante quantité pour former un ou deux bols que vous ferez prendre tous les matins à jeun avec une livre de décoction de racine de patience ; continuez ainſi quatre jours de ſuite, remettez les malades à l'uſage des délayants trois jours, ce temps expiré, vous les mettrez de nouveau aux bols ci-deſſus preſcrits, & vous les continuerez ſix jours, ce qui terminera le traitement interne.

Venons aux topiques ou aux médicamens locaux, que l'on doit également mettre en uſage en donnant ces remedes intérieurs.

On bouchonera & broſſera très-exactement tous les malades deux fois par jour. On les lavera dans les endroits galeux avec du lait chaud, ce qui aſſouplira les tegumens & les fera plus facilement prêter à l'évacuation de l'humeur pſorique ; une partie de ce lait qui entre & pénétre dans les vaiſſeaux cutanés, envelopera les ſels & en amortira l'activité.

Tous les malades doivent être tenus dans un lieu chaud, on ne les expoſera point à l'air froid qui criſperoit & reſſerreroit les vaiſſeaux cutanés, repercuteroit l'humeur dans l'intérieur des ſujets, ce qui feroit périr les malades indubitablement, c'eſt cette rentrée d'humeur que nous appellons *metaſtaſe*. Ces lotions de lait ſeront continuées les ſix premiers jours. On fera enſuite des frictions avec l'onguent mercuriel ſur tous les endroits galeux ; mais ſuppoſant qu'il y eût beaucoup de ces endroits galeux, on doit être très-réſervé ſur l'emploi de cet onguent, qui produit les mêmes inconvéniens dans l'animal que dans l'homme, & qui porte également ſes effets ſur les glandes ſalivaires. La doſe pour chaque friction *eſt de deux gros de cet onguent*. Je ſuppoſe qu'un de ces animaux ait de la gale par tout le corps, vous ferez les premieres frictions ſur la tête, enſuite à l'encoulure, ſur le dos, & ainſi ſucceſſivement juſqu'aux extrêmités ; mais n'oubliez point les endroits galeux. Un des ſignes non équivoques que la gale ſe guérit, eſt la ſoupleſſe de la peau, la reproduction des poils à la place de ceux qui ſont tombés ; enfin, l'animal ne témoigne aucune demangeaiſon.

On continuera les frictions mercurielles juſqu'à parfaite gueriſon, on peut en diminuer la doſe & l'augmenter ſelon les tempéramens des ſujets. Il eſt bon de dire que ſi malgré toutes les précautions le mercure ſe portoit ſur la bouche des animaux, il faut ſuſpendre ſur le champ les frictions, laver tous les endroits frictionnés avec de l'eau de ſon, chaude, pour en ôter le mercure, donner trois lavemens émoliens, le lendemain un breuvage purgatif & injecter ſouvent dans la bouche la décoction de racine d'*althæa*.

Délibéré à l'École Royale vétérinaire de Paris, à Alfort, ce 20 Mars 1768.

Signé, CHABERT, *Chef des Hôpitaux & Démonſtrateur.*

Vu bon par Nous, en obſervant qu'on ne peut ſe diſpenſer ainſi qu'il a été preſcrit, d'employer les délayans avant d'en venir aux antipſoriques, & que les derniers de ces médicamens peuvent être ſimplifiés encore en ſe contentant d'adminiſtrer intérieurement l'œthiops minéral ſeul, à la doſe de quatre-vingt grains pour les chevaux faits, & trente, quarante à ſoixante pour les poulains, ou bien de leur donner du crocus metallorum à la doſe de demi-once pour les premiers & d'un quart d'once pour les ſeconds, mêlé avec une once ou une demi-once de fleur de ſouffre. Quant aux lotions, ſi on veut épargner le lait, on peut y ſubſtituer des décoctions émolientes, telles que celles qui ſont ordonnées pour les lavemens. *Signé*, BOURGELAT, *Commiſſaire général des Haras, Directeur général des Ecoles vétérinaires de France.*

COMMERCE.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 23 Avril 1768.*

	℔	ß	
Or de Portugal, à . . .	712 à 713		marc.
Du Mexique à . . .	704		
Du Perou à	696		
Les guinées à	710		
Ducats à	97		
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98	10	once.
Or à 20 karats à . . .	82	10	
L'argent à 11 & 20 g. à .	54		marc.
Idem à 11 & 10 g. à . .	52		
Piaſtres	49 à 48	17 6	

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 23 Avril 1768.*		MARSEILLE. *le 13 Avril.*		CADIX. *le 5 Avril.*	
Amſterdam, . .	55	Londres, . .	31 ¼	Paris, ...	77 ½
Londres, .	31 5 8e	Amſt. . 54 3 8e.	a ¼	Amſt. . .	96 ¾ a 97
Hambourg,	177 ¾ à ½	Cadix, . . .	15 6	Lond.	40 ¼
Madrid, . . .	15 5	Madrid, . . .	15 8	Madrid. . .	au pair.
Cadix, . .	15. 2 6	Livourne, . .	97		
Livourne, . .	95	Gênes, . . .	95		
Lyon, Rois,	¾ à ½ b.	Paris, . .	½ p ⅝ b.		
		Lyon. P. .	½ p. ⅝ b		
		Montpellier,	au pair.		
		Piaſtres,	48 17 6 a 49		

MADRID. *le 11 Avril.*	
Paris, . . .	15. 10
Londres, . .	40 ½
Amſterd. . .	97

SECONDE PARTIE

Du Mémoire pour la conſtruction d'un Canal en Berry, par M. Marcandier de la Société d'Agriculture de Bourges, & de la Société économique de Berne.

On ne croit pas que l'exécution de ce canal ſoit d'une dépenſe bien conſidérable. Il faudroit ſupprimer pluſieurs moulins qui ſont ſur la riviere. Outre la liberté qui en réſulteroit pour la navigation, les prairies qu'elle arroſe, & ſouvent qu'elle inonde, en deviendroient beaucoup meilleures, & plus utiles. Il faudroit redreſſer en quelques endroits le lit de la riviere, & faire auſſi pluſieurs écluſes. Les eaux ſont aſſez abondantes pour former un beau baſſin, & pour faire communiquer l'Auron avec l'Allier; il n'y auroit pas plus de trois quarts de lieues de terre à couper. La Bioude, petite riviere dont la ſource n'eſt pas éloignée de celle de l'Auron, ſerviroit d'embouchure au canal dans l'Allier, ſans en faire craindre les ravages; & tous les Ingénieurs qui ont examiné cet objet, conviennent que la nature du terrein offre de très-grands avantages. Celui qui pourroit le plus flatter dans cette entrepriſe, c'eſt que la navigation n'y ſeroit point interrompue, on pourroit aller & venir avec la même quantité d'eau, & celles qu'on tireroit de la Forêt de Cerilly, fourniroient ſuffiſamment le réſervoir qu'il faudroit pratiquer entre les ſources de l'Auron & de la Bioude.

M. Reneaume que le Conſeil envoya en 1720 à Bourges pour y conſtruire des cazernes, dreſſa un mémoire pour la navigation, qui prouve & l'importance & la facilité de cette entrepriſe, dont l'exécution a toujours paru le moyen le plus ſûr & le plus indiſpenſable d'accélérer, comme dit M. de Mirabeau, la réunion de cette Province au corps du Royaume.

Le ſol du Berry, fertile par ſa nature en toutes ſortes de productions, pourroit être conſidéré comme le Perou de la France. Lui ſeul peut ſe ſuffire à lui-même par l'abondance & la variété des denrées qu'il réunit dans ſon ſein, & dont les autres Provinces ne poſſédent chacune que comme des portions particulieres.

La Flandre, par exemple, ne produit ni vins, ni bois, elle n'eſt opulente que par ſes grains & le ſéjour des troupes qui l'enrichiſſent.

La Normandie ne donne que du cidre pour boiſſon, & doit ſa richeſſe au voiſinage de la mer & à ſes Fabriques. Il en eſt ainſi des autres.

Le Berry, au contraire, renferme ſeul, plus que tout autre, des mines & des ſources inépuiſables de richeſſes. Placé au centre du Royaume, il lui fourniroit abondam-

ment tout ce qui eſt le plus néceſſaire à l'homme, ſi l'on en facilitoit la *ramification*, ſi l'on peut dire, & la circulation. Le terroir en eſt reſpectivement gras & maigre, ſec & humide, dont les différentes combinaiſons ſervent à l'éducation des gros & menus beſtiaux, & à toutes les eſpeces de productions analogues aux différentes qualités de la terre où on les cultive. Enfin, le Berry ſeroit préférable à la plus riche Province de Hollande; ſi comme elle on ſçavoit profiter des avantages de la ſituation, en pratiquant ſur les rivieres qui l'environnent & qui le traverſent, tous les canaux qu'on y pourroit établir, & dont les Hollandois nous démontrent ſi viſiblement l'utilité & la conſtruction. Leur pays autrefois inondé ou couvert de marais, ne préſente actuellement que des prairies riantes & des terres fertiles. Ce changement preſqu'inconcevable, n'eſt dû qu'au travail conſtant & infatigable de ſes courageux Habitans.

Ce fut ſous les étendars de la liberté que cette Nation pauvre, perſécutée, induſtrieuſe & commerçante, oſa retrecir le lit même de la mer, & lui planter des bornes. Ce fut pour deſſecher des marais inhabitables, & ſe communiquer plus facilement & mutuellement leurs ſecours, qu'ils ont creuſé des canaux innombrables, de façon que dans un pays qui n'a de ſon propre fonds que de l'herbe & de l'eau, on ne parle plus que par tonnes d'or, & qu'il s'eſt rendu le magaſin de toutes les richeſſes de la terre. C'eſt ainſi qu'une poignée de gens qu'on ne regardoit autrefois que comme de *ſimples Pêcheurs*, ſe ſont multipliés comme le ſable de la mer, & ſont devenus par des efforts incroyables, & qui n'ont point d'exemples, les Caiſſiers de l'Europe, pour ne pas dire les agens univerſels des deux mondes.

Que ce ſoit donc aujourd'hui, en arborant l'olivier de la paix, ſous le regne d'un Roi bienfaiſant, & le pere de ſon peuple, ſous les auſpices du jeune Prince que nous chériſſons, & qui fait l'objet de nos plus douces eſpérances, ſous un Gouvernement patriote, que la Province de Berry reprenne une nouvelle face. C'eſt l'intérêt du Monarque, c'eſt l'intérêt de la Patrie; ce n'eſt pas moins celui de chaque particulier, il n'y a qu'à chercher les moyens d'y parvenir, ils ſont faciles à trouver, mais le choix n'en doit point être indifférent.

On prétend que la Ville d'Iſſoudun, alors appuyée des ſecours & de la protection de M. de la Porte, Fermier Général, avoit ſollicité pluſieurs fois, mais toujours inutilement, la permiſſion de rendre ſa riviere navigable. On ne ſçait quelles peuvent avoir été les raiſons de ſes refus, mais c'eſt un grand malheur pour la Ville & la Province, de n'avoir pas mis à profit des diſpoſitions ſi avantageuſes, & d'avoir reſſerré, ſi l'on peut dire, le cœur & l'activité de ſes Habitans, dont l'exemple & le ſuccès auroient ſans doute excité l'émulation de leurs voiſins, & auroient répandu ainſi de proche en proche le goût de commerce & d'induſtrie ſi néceſſaire, à la réparation de cette Province.

ÉDIT DU ROI,

Donné à Verſailles au mois d'Avril 1768. Regiſtré en Parlement,

Portant ſuppreſſion de pluſieurs Offices & des droits qui leurs étoient attribués, & prolongation du Don-gratuit.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1768.	*Jeudi 21.*	*Vendredi 22.*	*Samedi 23.*
Ac. des Indes.	1240	1237 ½	1237 ½
Emp. de la Com.	412		412
Prom. à 5 p ⅝.	17		
Prom. à 4 p ⅝.		40	
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	910	912 ½.	915
Amortiſſement.			
2ſ. p. l. du Dix.			
3e. Loterie.	4 ½	4 ½	4 ½ 4.
Annuités.	346	345	345
Coup. d'An.	68 ½	68 ½	68
Emp. de 50 mil.	37	37	37
Emp. de 30 mil.	33 ½	33 ½	33 ½
Col. 1759.	39. 38 ½	38 ½ 39	39
Canada.	45 ½ 46 10m.	46 45 ½	46. 45 ½
4e. L. Epoques.	7 ½ 11e. 12 ½	7 ½ 11e. 12 ½	7 ½. 11e. 12 ½.
Nouette.	37 ½	37	37. 37 ½ 3m
Ac. de la caiſſe	1120	1120	1120
CONTRATS.			
tirage de la C	2e t 375. 4e. 340	4e 340. 5e 340.	2e. 375. 3e. 350
	5e. 340		
Bretagne.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 34.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU premier au 10 Avil 1768, il eſt entré dans ce Port, 9 Navires Hollandois, faiſant 650 tonneaux, 5 Anglois de 380 tonneaux, 1 Pruſſien de 50 tonneaux, & 1 Danois de 120 tonneaux; ſçavoir, des Hollandois, le *Jeune Jacques*, Capitaine *Jacques Janſſen*; la *Jalouſie*, Capitaine *Martin Boſcher*, venant tous deux d'Oſtende chargés de 465 razieres de bled, différens ballots de toile blanche & rayée, potaſſe, couperoſe & autres marchandiſes; le *Jeune Gabriel*, Cap. *Jean-Jacob Haget*; l'*Anne & Adrienne*, Capitaine *Hames Willings*; le *Jeune Jacob*, Capitaine *Lintje Seddes*, venant tous trois d'Amſterdam chargés de 90 razieres de bled, eau-de-vie, thé, laine potaſſe, mercerie, quincaillerie, brai, goudron & autres; les *Deux Freres*, Cap. *Ary Maat*, venant de Terveer chargé de genievre & de thé; le *Jeune Abraham*, Capit. *Frans Juriens Witkop*, venant de Hambourg avec laine, lin, fer blanc & ſucre; la *Jeune Marie*, Capitaine *Damelis Vanderplat*, venant de Fleſſingue; les *Trois Freres*, Capitaine *Pierre Leckerkeck*, venant de Dort, chargés tous deux de genievre, thé, ſucre, planches & dents d'éléphant; des Anglois, les *Deux Sœurs*, Capitaine *John Simie*, venant de Sunderland avec charbon de terre; l'*Ecureuil*, Capitaine *John Macklon*, venant de Lynn; le *Prince de Galles*, Capitaine *Richard Palmer*, venant de Portſmouth; le *David & Eliſabeth*, Capitaine *David Backer*, venant de Colcheſter ſur leſt ainſi que les deux précédens; le *Gedeon & Hannach*, Capitaine *Richard Gillbe*, venant de Londres avec fer, plomb, tabac en feuilles & autres marchandiſes; le *Roi Salomon* Pruſſien, Capitaine *Rincks*, venant d'Embden, avec 441 razieres de bled; la *Fortune*, Danois, Capitaine *Ole Grooſſ*, venant d'Arendall, chargé de planches & de bois de conſtruction.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 21 Navires François de l'encombrement de 1805 tonneaux, 6 Anglois de 474 tonneaux, 6 Hollandois de 506 tonneaux, & 2 Danois de 274 tonneaux; ſçavoir, des François, l'*Actif*, Capitaine *Jacques-Joſeph Hallein*, allant au Cap; l'*Amitié*, Capitaine *Pierre Bernard*, allant à Bordeaux avec de l'amidon; le *Saint Jean*, Capitaine *Flouet*, allant à Dieppe ſur leſt; la *Marie Louiſe*, Capitaine *François de Vloo*; le *Hareng couronné*, Capitaine *Gaſpard Degeus*, le *Normand*, Capitaine *Guillaume François Cadick*; l'*Eliſabeth*, Capitaine *Louis Moineau*; le *Saint François*, Capitaine *Laurent Aubert*; l'*Union*, Capitaine *Tobie Noſten*; le *Tobie*, Capitaine *Jean Fontaine*; le *Camille*, Capitaine *Urbain Motteghem*; le *Saint Jacques*, Capitaine *André Dumont*; les *Deux Bergeres*, Capitaine *Jean Pieters*; la *Marquiſe de Muro*, Capitaine *Guillaume Noels*; les *Trois Bons Amis*, Capitaine *Pierre Vanderſtreck*; le *Saint Michel*, Capitaine *Jacques Bocave*; la *Marie Thérèſe*, Capitaine *Chriſtiaen Langhetec*; le *Vieux Mendiant*, Capitaine *Jacques Dewey*; les *Quatre Pêcheurs*, Capitaine *Jean Garcia*; l'*Anticabliau*, Capitaine *Jean Gerſen*; la *Fortune*, Capitaine *François Berlamont*, allant tous en Iſlande pour faire la pêche de la morue; des Anglois, la *Jeanne*, allant à Londondery; le *François de Salles*, allant à Sunderland; le *Henri & Joſeph*, allant à Roterdam; la *Marguerite*, allant à Londres tous quatre ſur *leſt*; la *Britannia*, allant à Londres avec eau-de-vie & marchandiſes des Manufactures du Pays; l'*Ecureuil*, allant à Bilbao avec tabac en carottes & autres marchandiſes; des Hollandois, les *Deux Freres*, Capitaine *Willem Dubbelt*, allant à Schiedam; les *Deux Freres*, Capitaine *Ary Maat*, allant à Terveer; l'*Union*, Capitaine *Marc Jurgen Hopke*, allant à Hambourg; les *Deux Freres*, Capitaine *Joris Pilacis*, allant à Oſtende, chargés de tabac en carottes & d'autres marchandiſes; la *Ville*, allant Bordeaux; le *Semeur*, allant à Konigsberg tous deux ſur leſt; des Danois, l'*André*, allant à Arendall; & la *Fortune*, allant à Oſteryſe tous deux ſur leſt.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 11 au 15 Avril 1768, il eſt entré dans ce Port 12 Navires François & 5 Etrangers, ſçavoir, des François, le *Nouveau Mercure*, Capitaine *Pierre le Cler* du Havre, venant de la Martinique & de la Guadeloupe en 52 jours de traverſée, chargé de marchandiſes du cru des Co-

lonies ; la *Jeanne Marie*, Capitaine *Joſeph Rodes* de Bayonne, venant d'Alicante chargé de ſoude, l'*Andalouſie*, Capitaine *Touſſaint Allain* du Havre, venant de Seville avec laine, citrons, oranges & eau-de-vie ; le *Saint Jacques*, Capitaine *Queyenne*, de Saint Valery en Caux, venant de Lisbonne chargé d'huile de poiſſon & fruits ; la *Porteuſe*, Frégate du Roi, commandée per M. *de Senneville*, Lieutenant de Vaiſſeau, venant de Breſt chargé de quelques canons pierriers, boulets, pompes & autres armes pour le ſervice du Roi ; le *Prince de Conti*, Capitaine *Etienne Semelin* de Noirmoutiers, venant de Saint Gilles chargé de ſeigle, en relâche au Havre pour Rouen ; la *Fidelle*, Capitaine *Louis Denoville*, de Dieppe, venant de Marſeille avec diverſes marchandiſes ; l'*Aimable Charlotte*, Capitaine *L. Brulé* de Saint Valery-ſur Somme, venant de Cette avec du vin ; la *Marie Anne*, Capitaine *Nicole* de Dieppe ; la *Marguerite*, Capit. *Abraham Guyon* de Mortagne en Xaintonge ; le *Saint Michel*, Capitaine *Falouard* ; le *Prophête Elie*, Capitaine *Jean Helie* de Dieppe, venant de Nantes, chargés de bled, & de deux balles de drap ; des Etrangers, la *Dame Anne & Jeanne*, Capitaine *Brock Meyer* Hollandois, venant de Port-Maurice, d'Oneilles, de Gênes & de Malaga chargé d'huile & de vin ; la *Marie Thérèſe*, Capitaine *Hendrik Neerman* Hollandois, venant d'Alicante avec ſoude, vin, eau de vie, cumin & amandes ; la *Patience*, Capitaine *Poder Bruc* de Norwege, venant de Chriſtiania avec planches, douvelles, mâts, avirons & manches de pioches de ſapin ; la *Fortune*, Capitaine *Jean Fagt* Hollandois, venant de Hambourg avec graine de lin, peaux de vaches, laine, chanvre, pierres à faulx, fer blanc, noir de fumée & planches de cuivre.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port le 12 & le 13 Avril 3 Navires François & 2 Etrangers ; ſçavoir, l'*Intelligent*, Capit. *Leſot*, allant à Rouen avec ſon chargement pris à Lisbonne ; le *Jean de Grace*, Cap. *Hamel*, allant à Grandville ; la *Marie Flory*, Cap. *Eude*, allant à Bordeaux ſur leſt ainſi que le précédent ; la *Demoiſelle Marie*, Capitaine *Claas de Jong*, allant à Caen avec ſon chargement pris à Roterdam ; l'*Anne Catherine*, Capitaine *Elingſen*, allant en Norwege ſur leſt.

DE L'ORIENT.

Le Navire de la Compagnie des Indes le *Maſſiac*, eſt entré dans la rade de Grois proche l'Orient le 19 Avril 1768 au matin.

DE LA ROCHELLE.

EXPORTATION.

Il a été exporté de cette Ville pendant le mois Mars 1768 pour les différens Pays Etrangers, 30584 liv. d'indigo, 738093 liv. de ſucre brut, 16154 liv. de ſucre terré, 122890 liv. de ſucre en pains, 124531 liv. de ſyrop mélaſſe, 3008 liv. de café, 9064 liv. de rocou, 1136 peaux d'ours & ourſons, 4 peaux de martre, 3881 livres de pelleteries communes, & 5440 livres de coton.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans le Port de la Rochelle quatre Navires venant des Colonies ; ſçavoir, le *Zephir*, Capitaine *Doges*, parti de la Martinique ; le *Guerrier*, Capitaine *le Vaſſeur*, le *S. Valery*, Capitaine *Nicolle* ; la *Cicogne*, Capitaine *Veillon*, partis tous trois de Saint Domingue chargés en total avec le premier de 40 boucauts 44 bariques 6 tierçons 28 quarts d'indigo, 334 bariques 9 quarts de ſucre brut, 140 bariques 5 quarts de ſucre terré, 287 boucauts 193 bariques 270 quarts 3 ancres de café 263 cuirs en poil, 696 cuirs tanés, 85 balles, 94 demi-balles de coton, 200 liv. de dents de morphil, 18 bariques de taſia, 200 quintaux de bois de campêche, 1 barique de cacao.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.